



| CRITÈRES | | SECTION SPORTIVE 1 ^{ER} CYCLE - FUTSAL |
|-------------|------------------------------|---|
| | CADRE | <ul style="list-style-type: none"> • Schéma régional du Football en Milieu Scolaire (FMS) - Projet «Ligue». • Collèges ou établissements en réseau. • Projet d'établissement, aménagements d'horaires, suivi. • Charte des sections sportives scolaires (Éducation Nationale). • Engagement du Président de Ligue et/ou de District. • Engagement de la Commission du FMS (lien avec un club de futsal). |
| | CONVENTION | <ul style="list-style-type: none"> • Convention nationale EN-FFF, FFF-UNSS sur le FMS. • À établir officiellement entre tous les partenaires (détermination des rôles et prises en charge). |
| | DÉPÔT DE DOSSIER D'OUVERTURE | <ul style="list-style-type: none"> • Janvier - Février = dépôt du dossier auprès de l'Inspection Académique. • Mars - Avril = validation académique pour ouverture en Septembre. |
| | OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et développer l'excellence au niveau de la pratique (11-15 ans). • Avoir terminé les cours et le sport tous les jours avant 17h30. |
| | SCOLARITÉ | <ul style="list-style-type: none"> • Dérogation à la carte scolaire sur le secteur (recrutement à 25 km autour de la section). • Inscription sur la carte académique des sections sportives du Rectorat. |
| ACTIVITÉ | BUDGET | <ul style="list-style-type: none"> • À établir et fournir auprès de la Ligue avant le début de saison. |
| | FONCTIONNEMENT | <ul style="list-style-type: none"> • Programme et principes pédagogiques de la DTN. • Mise en place d'information (hygiène, dopage, lois du jeu...). • Mise en situation d'arbitrage sur les rassemblements. • Participation obligatoire aux compétitions UNSS. • Participation aux formations fédérales. • 2-3 séances «Futsal» dans l'emploi du temps en alternance avec l'EPS. • 1 séance en club ou AS le mercredi après-midi. |
| | RECRUTEMENT | <ul style="list-style-type: none"> • «Accueillir tout(e) jeune motivé(e) et scolairement admissible». • Concours à prévoir selon les tests préconisés par la FFF. • Commission d'admission (composition établie). |
| STRUCTURE | INSTALLATIONS | <ul style="list-style-type: none"> • 1 aire de jeux aux dimensions d'un terrain de handball. • Proximité des terrains et des vestiaires avec l'établissement (au-delà de 10 mn à pieds, prévoir un moyen de transport). |
| | HÉBERGEMENT | <ul style="list-style-type: none"> • Non obligatoire, sauf caractère exceptionnel et historique de la section. |
| | MATÉRIEL | <ul style="list-style-type: none"> • Tenue identique pour chaque joueur/joueuse à l'entraînement. • Un ballon par joueur à l'entraînement (adapté à la catégorie). • Matériel pédagogique (cerceaux, chasubles, cônes, coupelles, piquets...). |
| SUIVI | SUIVI MÉDICAL | <ul style="list-style-type: none"> • 2 visites médicales annuelles. • Médecin joignable pendant les séances. |
| | SUIVI SCOLAIRE | <ul style="list-style-type: none"> • Présence souhaitée au conseil de classe. • Réunion hebdomadaire avec le responsable pédagogique. • Fiche de liaison avec l'établissement. |
| | SUIVI SPORTIF | <ul style="list-style-type: none"> • Préparation et bilan des séances. • Suivi administratif FFF-DTN (fiches de critères de moyens et d'efficacité à retourner avant le 15/12/N). |
| ENCADREMENT | EFFECTIF MIN/MAX | <ul style="list-style-type: none"> • 10 à 14 joueurs/joueuses par groupe d'entraînement, tous licenciés FFF, domiciliés au plus à 25 km de la section sportive scolaire. |
| | ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE | <ul style="list-style-type: none"> • 1 responsable pédagogique (Professeur d'EPS ou autre). • 1 responsable technique diplômé. |
| | ENCADREMENT TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> • 1 personne référente par classe ou par groupe. • Responsable technique : BMF + Certificat Futsal (Base). • Adjoint technique : CFF minimum et/ou Certificat de base. • Intervenant «Gardien de But» : Certificat GdB (Base). |